PAS'partout
du 6 mai 2021

Dans quelle direction navigue-t-on ?

Si sous le soleil d'Avril 2020 nous pouvions encore rêver « d'un autre monde possible » à la lecture de tous ces écrivains, penseurs, chercheurs, comédiens, confinés et ayant le temps de penser notre monde actuel et celui de demain, le rêve est bien fini en avril 2021.

Au sommaire :

- les lois liberticides
- une pandémie qui enrichit… les plus riches
- l'Education Nationale à la dérive
- A lire… pour approfondir

… Le rêve est bien fini ! En effet, le gouvernement profite de l'état de choc lié à la pandémie pour faire voter une série **de lois liberticides, au centre d'une politique néolibérale très bien réfléchie.**

***La série a débuté avec la Loi de sécurité globale*.** Cette loi vient d'être examinée au Sénat où elle a changé de nom et est devenue **« loi pour un nouveau pacte de sécurité respectueux des libertés »**. L'article 24 le plus controversé a été réécrit. Il défini à présent un délit de « provocation à l'identification » qui continue d'inquiéter car, restant très vague dans sa définition, il pourrait être sujet à interprétation et contribuer ainsi à masquer les violences policières. Cette loi fait également peser de graves menaces sur nos libertés privées et notre droit à manifester en autorisant la surveillance par des drones de presque tout l'espace publique sans parler des caméras piétons et des caméras embarquées.

Elle fut suivie par la loi pour les principes de la République. Celle-ci soulève de nombreuses interrogations quant à la liberté d'expression et d'association, le risque de discrimination. C'est sans l'ombre d'un doute la loi la plus susceptible d'engendrer de lourds dysfonctionnements à court, moyen et long terme. Son objectif affirmé consiste à placer dans des obligations non exprimées jusqu'à ce jour, les différentes sensibilités musulmanes. Et l'article 18 fait notamment résonance à l'article 24 de la loi de sécurité globale en créant un nouveau délit de mise en danger d'autrui par diffusion d'informations d'ordre privé, familial ou professionnel. Là aussi, les contours sont flous et peuvent être sujets à interprétation.

Enfin, prétendant protéger l'Université et la recherche universitaire d'une dérive « islamo gauchiste », [terme sans aucune assise scientifique, qui sert principalement à mettre au pilori chercheurs et penseurs qui pourraient déranger le pouvoir en place, à réactiver les amalgames et à stigmatiser une partie de la population] la **« loi pour la recherche »** interroge véritablement le choix des financements des futures recherches.

À lire pour approfondir un article complet sur notre site

Une pandémie qui enrichit …. les plus riches :

Sur le plan économique, une rupture s'amorce aux États-Unis avec l'annonce par Biden d'une augmentation de l'impôt sur les sociétés de 21% à 28% et du doublement de l'imposition des plus-values des « super riches ». Dans le même temps, une note d'Oxfam et Attac d'avril 2021, **à lire ici**, indique qu'entre mars 2020 et mars 2021 la fortune des 20 personnes les plus riches de la planète a augmenté de 62% et que **celle des milliardaires français a progressé en moyenne de 40%** (nous joignons ci-dessous le tableau édifiant de ces indécents enrichissements). Elle montre également qu'**en France, Bruno Le Maire vise à réduire les dépenses publiques**, qui passeraient de 61,3% du PIB en 2020 à 53,1 % en 2027, **et à adopter les injustes « réformes structurelles » de l'allocation-chômage et des retraites**. **Nous ne pouvons qu'appeler à soutenir dans leurs démarches et actions, toutes les organisations qui luttent pour obtenir la mise en place de mesures fiscales d'urgence en augmentant les impôts des plus riches et des entreprises ayant fait le plus de bénéfices pendant la pandémie, afin d'éviter une nouvelle politique d'austérité.**

Au sein de l'Éducation Nationale, les protocoles sanitaires qui s'enchaînent depuis le premier confinement placent l'ensemble des personnels dans des situations tellement paradoxales que la fatigue physique et psychique a littéralement anesthésié la plupart d'entre nous. Comme pour l'hôpital, le contexte met en exergue les manques de moyens pour fonctionner correctement que nous dénonçons depuis des années : **manque de remplaçants** avec un accueil des élèves jusqu'au 26 avril en totale contradiction avec le protocole sanitaire et un refus d'accueil à partir du 26 avril qui remet en question les principes fondamentaux d'accueil de l'institution ; **manque d'AESH** (avec des salaires toujours aussi indécents) que l'on cherche à occulter avec la mise en place des PIAL et qui empêchent d'accueillir comme il le faudrait les élèves à besoins particuliers….

Nous avons eu, nous aussi, le **droit à notre petite aumône,** avec la prime informatique reçue en janvier. On est bien loin, comme les soignants, de la revalorisation salariale attendue. Et cela nous interroge sur cet enseignement à distance qui ne devrait être qu'un pis-aller et qui ne doit surtout pas devenir une façon d'enseigner.

La fatigue ne semble, par contre, pas avoir atteint notre ministre et son entourage qui, après la sortie des syndicats et donc dans un entre-soi total, ont tenu **un Grenelle de l'Éducation** dont les conclusions font frémir tant la cohérence entre les différents chapitres abordés va dans le sens d'une politique de l'école publique à mille lieux de la conception de notre métier d' « enseignant-chercheurs » cherchant à former de futurs citoyens libres, solidaires et fraternels.

Voilà quelques propositions du Grenelle :

- Une revalorisation salariale soumise à un devoir d'astreinte au remplacement, qui pourra dépendre du mérite de chacun (en discussion)

- des stages de formation faits pendant les vacances…

- Développer les I.M.P (indemnités de missions particulières) dans le 1er et 2nd degré. Cela sonnerait la fin de l'avancement à l'ancienneté et du PPCR.

- Chaque nouvel enseignant serait de plus accueilli par une cérémonie d'investiture dans le métier avec prestation de serment.
- Souhait que les directeurs d'école puissent avoir une autorité décisionnelle et fonctionnelle et qu'ils puissent recruter une partie de leurs adjoints dans le cadre des postes à profil, identifier dès le début de carrière le potentiel des enseignants pour l'encadrement
- Aller vers une plus grande autonomie des établissements en signant des contrats avec l'État (P.A.R.E Plan d'Autonomie et de réussite d'établissement).
- Développer du collectif (mais sous bon pilotage, avec du temps défini pour cela en dehors du temps devant élève)
- Une école maternelle où les évaluations débuteraient dès la petite section avec des objectifs très clairs de préparation… aux évaluations de début CP.

Nous voilà également dans la phase du **mouvement intra départemental.** Tout cela nous rappelle que le fonctionnement paritaire n'est maintenant plus qu'un lointain souvenir : plus aucune CAPD, plus aucun groupe de travail, un minimum d'audiences syndicales, en visio conférence de plus. Notre hiérarchie se détache peu à peu de la réalité du terrain et dirige seule… comme seront isolés tous ceux qui ne pourront que contester de manière individuelle leur affectation. Au PAS, nous essaierons malgré tout de vous accompagner dans la mesure de nos moyens et de nos informations.

Parce que nous avons des convictions et qu'il est hors de question d'abandonner l'Éducation Nationale à cette dérive, nous avons décidé, en partenariat avec Sud et la CNT, de mettre en place, en réponse à la loi Rilhac, **un groupe de travail sur la direction collégiale.** Car, oui, des fonctionnements horizontaux sont possibles dans la gestion d'une école. Des collègues l'ont expérimentés durant de longues années et certains continuent de le faire. Deux réunions ont déjà eu lieu en visio : rien d'utopique, que du pratique. N'hésitez pas à venir nous rejoindre lors d'une prochaine visio en attendant mieux.

Notre ministre souhaite casser tout collectif qui pourrait s'opposer au rouleau compresseur qu'il a lancé sur l'école publique. Sur ce point très précis, nous avons la capacité de résister. Garder du collectif est, dans le contexte actuel, une démarche primordiale pour résister, penser et construire. C'est pourquoi, nous concluons ce PAS'partout avec les mots de Barbara Stiegler : **«En s'y mettant à plusieurs, ici et maintenant, en ouvrant en grand nos institutions à tous les citoyens qui, comme nous, sont convaincus que le savoir ne se capitalise pas, mais qu'il s'élabore ensemble et dans la confrontation conflictuelle des points de vue, nous pourrions peut-être contribuer à faire de cette « pandémie » mais aussi de la santé et l'avenir de la vie, non pas ce qui suspend, mais ce qui appelle la démocratie »**.

Pour conclure, si cette pandémie doit être gérée au mieux pour le bien de tous, elle ne doit pas être utilisée pour entretenir les consciences dans l'anxiété et encourager le repli sur soi, ni renforcer la responsabilité-culpabilité de l'individu.

Depuis plus d'un an maintenant l'avalanche médiatique décortiquant nombres de cas, variant et vaccins... que nous subissons quotidiennement n'est pas sans conséquence sur le formatage des consciences. Nous sommes au delà de l'information nécessaire et normale, nous sommes dans une pathologie entretenue.

Cette situation sert un choix politique, économique et sociétal : le néolibéralisme à la française avec une série d'invariants récurrents:

1) **Éviter, gêner, dissoudre la constitution des collectifs** porteurs de contestation (Hayek , maître à penser du libéralisme l'a dit de manière totalement explicite en ce qui concernent les syndicats);
2) **Ouvrir à la concurrence sans limite les services publics**;
3) **Installer les consciences dans l'acceptation "naturelle" des lois liberticides, des procédures d'état d'urgence, des lois de la concurrence** et utiliser pour cela des techniques de management doucement coercitives (se référer ici aux "Nudges" voir lectures conseillées ci-dessous)

Ayons-le chaque jour à l'esprit et tendons une oreille avertie !

A lire…

Nous vous invitons à vous procurer **le n° de mai du Monde Diplomatique** qui présente (entre autres) 3 articles fort intéressants :

- **un état des lieux des enseignants très pertinent**. (article « Les enseignants entre combativité, apathie et sirènes managériales »)
- **un tableau du délabrement de la Justice** dans lequel les parallèles à faire avec les démolitions à l'œuvre dans les Services Publics (Santé, Éducation Nationale,...) sautent aux yeux. (article « Une justice au bord de l'implosion »)
- **une mise en lumière du « nudge »** qui vise à obtenir, un changement de nos comportements. (article « Résilience partout, résistance nulle part »)

Retrouvez aussi l'article très complet sur les lois liberticides sur notre site

Notre adresse mail est :
pas38@wanadoo.fr
Vous voulez vous désinscrire ?

Prénom et Nom	Fortune mars 2021 en milliards d'€	Origine de la fortune	Âge	Sexe	Statut	Fortune mars 2020 en milliards d'€	Variation mars 2020 - 2021 en milliards d'€	Variation mars 2020 -2021 en%
Bernard Arnault & sa famille	125,6	LVMH	72	H		63,7	62,0	97%
Françoise Bettencourt Meyers & sa famille	61,7	L'Oréal	67	F		41,0	20,7	51%
François Pinault & sa famille	35,4	Kering	84	H		22,6	12,8	57%
Alain Wertheimer	28,9	Chanel	72	H		14,3	14,6	102%
Emmanuel Besnier	16,0	Agroalimentaire	50	H		10,6	5,4	50%
Patrick Drahi	9,9	Télécommunications	57	H		5,9	3,9	66%
Rodolphe Saadé & sa famille	9,1	Transports maritimes	51	H		5,9	3,3	56%
Xavier Niel	7,4	Internet, Télécommunications	53	H		5,1	2,3	44%
Alain Mérieux & sa famille	6,9	Industrie pharmaceutique	83	H		4,9	1,9	39%
Laurent Dassault	6,1	Aéronautique, autres	67	H		3,9	2,2	55%
Thierry Dassault	6,1	Aéronautique, autres	64	H		3,9	2,2	55%
Marie-Hélène Habert	6,1	Aéronautique, autres	56	F		3,9	2,2	55%
Vincent Bolloré & sa famille	5,9	Investissements	69	H		2,9	2,9	100%
Jean-Michel Besnier	5,6	Agroalimentaire	53	H		3,7	1,9	52%
Marie Besnier Beauvalot	5,6	Agroalimentaire	40	F		3,7	1,9	52%
Nicolas Puech	4,8	Hermès	78	H		2,6	2,2	84%
Michel Leclercq & sa famille	4,8	Sports	81	H		2,2	2,6	119%
Carrie Perrodo & sa famille	4,5	Pétrole	70	F		2,5	2,0	80%
Marc Ladreit de Lacharrière	4,1	Finance	80	H		3,7	0,4	11%
Pierre Bellon & sa famille	4,0	Services	91	H		2,3	1,7	71%
Martin & Olivier Bouygues	3,9	BTP, Média, Télécommunications		H		2,5	1,3	53%
Stéphane Bancel	3,6	Biotechnologies	48	H	ENTRANT			
Gilles Martin	3,3	Laboratoires	57	H		1,8	1,4	77%
Mohed Altrad	2,8	BTP	73	H		2,8	0,1	3%
Charles Edelstenne	2,8	Aviation	83	H		1,8	1,0	57%
Philippe Foriel-Destezet	2,5	Adecco	85	H		2,1	0,4	20%
Louis Le Duff	2,5	Boulangerie	74	H		1,2	1,3	114%
Philippe Ginestet & sa famille	1,8	Vente au détail	67	H		1,8	-0,1	-5%
Bernard Fraisse	1,8	Industrie pharmaceutique	64	H		1,3	0,4	31%
Alain Taravella	1,7	Immobilier	73	H		1,1	0,6	54%
Anne Beaufour	1,7	Industrie pharmaceutique	57	F		0,8	0,8	100%
Henri Beaufour	1,7	Industrie pharmaceutique	55	H		0,8	0,8	100%
Olivier Pomel	1,6	Informatique	44	H	ENTRANT			
François Feuillet	1,6	Camping-car	72	H	ENTRANT			
Yves-Loic Martin	1,4	Laboratoires	55	H	ENTRANT			
Norbert Dentressangle	1,3	Transport, logistique	66	H		1,2	0,2	14%
Jean-Pierre Cayard	1,3	Spiritueux	78	H		3,1	-1,8	-57%
Christian Latouche	1,3	Services de comptabilité	80	H		1,8	-0,5	-29%
Francis Holder	1,2	Boulangerie	80	H		0,8	0,3	40%
Edouard Carmignac	1,0	Gestion d'actifs	73	H		0,8	0,2	20%
Clément Fayat & sa famille	1,0	BTP, Construction	89	H		1,3	-0,3	-25%

OXFAM France

attac